EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 55

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'INDEMNISATION AMIABLE

Dans le cadre des dommages de travaux publics, la Ville a créé par délibération du 26 septembre 2001, une Commission Permanente d'Indemnisation Amiable.

Celle-ci est chargée d'examiner les demandes déposées par des commerçants ayant subi une baisse importante de chiffre d'affaires durant des travaux réalisés par la Ville et de faire le cas échéant, des propositions d'indemnisation au Conseil Municipal.

Cette instance, présidée par Maître DAVID, avocat honoraire, est composée, en tant que membre permanent :

✓ d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand/Issoire ;
✓ d'un représentant de la Chambre de Métiers du Puy-De-Dôme ;
✓ du Trésorier Municipal ;

et comme membre associé sans voix délibérative :

✓d'un représentant du Directeur Départemental des Services Fiscaux ;
✓ d'un représentant du Trésorier Général ;
✓ d'un représentant de l'Ordre des Experts Comptables.

Dans le cadre de la réforme des administrations de l'Etat, la fusion de la Trésorerie Générale d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme et de la Direction des Services Fiscaux du Puy-de-Dôme a généré la Direction Générale des Finances Publiques (DRFiP).

L'Administrateur Général des Finances Publiques n'envisage plus d'assurer une participation de la DRFiP aux travaux de la Commission.

L'Ordre des Experts-Comptables a donné son accord pour que leur représentant actuellement membre associé, devienne membre permanent.

Dès lors, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter la nouvelle composition de la Commission Permanente d'Indemnisation Amiable formée uniquement de membres permanents avec l'incorporation du représentant de l'Ordre des Experts Comptables et le retrait des deux membres représentant la DRFiP.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 juin 2011

Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET